

Délibération n°02092025D06

Objet : Ressources Humaines – Modification de la quotité de travail de 18 emplois permanents à temps non complet et création de deux emplois permanents à temps non complet

Date de la convocation et de l’affichage : 27 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 2 septembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAUPUIS		X		Martine BANNAY-CODET
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Jean-Jacques BAZIN
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD		X		Franck VILLAND
Lionel CORDEL	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 2 septembre 2025 n°02092025D06

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250902-02092025D06-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA		X		Severine DEBERNARDI
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Mylène AVILA

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, adjointe en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Exposé des motifs :

Le conseil municipal est informé de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de plusieurs emplois permanents à temps non complet. En effet la quotité de travail des postes n'est pas en adéquation avec les besoins de la collectivité, ce qui amène les agents à effectuer des heures complémentaires. L'objectif de la collectivité est de régulariser la situation en faisant correspondre les quotités des postes avec les quotités réellement effectuées.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération N°29012019D4_1 du 29 janvier 2019 portant création des emplois permanents à temps non complet N° E_01 / N° E_03 / N° E_05 / N° E_07 / N° E_08 / N° E_09 ;

Vu la délibération N° 24052022D13_2 du 24 mai 2022 portant création de l'emploi permanent à temps non complet N° E_11 ;

Vu la délibération N° 11072023D03_2 du 11 juillet 2023 portant création des emplois permanents à temps non complet N° E_14 / N° E_15 / N° E_16 / N° E_17 / N° E_18 / N° E_19 / N° E_20 / N° E_21 ;

Vu la délibération N° 11072023D03_3 du 11 juillet 2023 portant création des emplois permanents à temps non complet N° E_22 / N° E_23 / N° E_24 ;

Vu le tableau actuel des emplois permanents de la collectivité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier comme suit, la quotité de travail de chacun des postes ci-dessous et de modifier le tableau des emplois en conséquence :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 2 septembre 2025 n°02092025D06

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250902-02092025D06-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2025

N° du poste	Grade	Ancienne quotité	Nouvelle quotité	Date d'effet
E_01	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	28/35 ^{ème}	29/35 ^{ème}	27/08/2025
E_03	Adjoint d'animation territorial	11/35 ^{ème}	11,5/35 ^{ème}	28/08/2025
E_05	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	30/35 ^{ème}	31/35 ^{ème}	27/08/2025
E_07	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	17,5/35 ^{ème}	18/35 ^{ème}	01/09/2025
E_08	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	30/35 ^{ème}	30,5/35 ^{ème}	27/08/2025
E_09	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	29/35 ^{ème}	27/08/2025
E_11	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	30/35 ^{ème}	31,5/35 ^{ème}	27/08/2025
E_14	Adjoint d'animation territorial	12/35 ^{ème}	12,5/35 ^{ème}	01/09/2025
E_15	Adjoint d'animation territorial	9,5/35 ^{ème}	10/35 ^{ème}	01/09/2025
E_16	Adjoint d'animation territorial	9,5/35 ^{ème}	10/35 ^{ème}	29/08/2025
E_17	Adjoint d'animation territorial	8/35 ^{ème}	8,5/35 ^{ème}	28/08/2025
E_18	Adjoint d'animation territorial	6/35 ^{ème}	6,5/35 ^{ème}	08/09/2025
E_19	Adjoint d'animation territorial	6,5/35 ^{ème}	7/35 ^{ème}	29/08/2025
E_20	Adjoint d'animation territorial	11/35 ^{ème}	11,5/35 ^{ème}	28/08/2025
E_21	Adjoint d'animation territorial	11,5/35 ^{ème}	12/35 ^{ème}	28/08/2025
E_22	Adjoint d'animation territorial	12,5/35 ^{ème}	13,5/35 ^{ème}	28/08/2025
E_23	Adjoint d'animation territorial	12,5/35 ^{ème}	13,5/35 ^{ème}	28/08/2025
E_24	Adjoint d'animation territorial	12,5/35 ^{ème}	13,5/35 ^{ème}	28/08/2025

- **DECIDE** de créer à compter du 29 août 2025, les emplois permanents à temps non complet ci-dessous :

N° poste	Grade	Quotité
E_26	Adjoint d'animation territorial	3/35 ^{ème}
E_27	Adjoint d'animation territorial	8,5/35 ^{ème}

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget du chapitre 012 ;
- **PRECISE** que ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels en application de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 septembre 2025

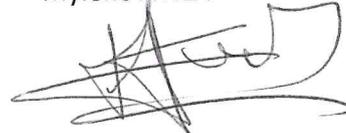
Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND




La secrétaire de séance,
Mylène AVILA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250902-02092025D06-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2025

Délibération du conseil municipal du 2 septembre 2025 n°02092025D06

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250902-02092025D06-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2025